



Charte de bonne conduite dans les Etablissements de l'ATSCAF

● Règles de vie et de sécurité

Chacun s'engage :

- à respecter ces règles, notamment, pour ce qui concerne les horaires de restauration, les demandes de pique-nique...
- à respecter l'ensemble des règles de sécurité établies par l'équipe de gérance et les prestataires extérieures ;
- à ne jamais mettre en danger autrui, ou lui-même ;
- à respecter les installations mises à sa disposition .

Toutes dégradations ou vols engageront la responsabilité de l'adhérent et pourront entraîner une demande de réparation financière.

Il est rappelé que l'ensemble de nos établissements sont non-fumeur et qu'il est interdit de

consommer de la nourriture, des boissons ou de la drogue dans les chambres et les parties communes des centres.

● Respect des autres

Chaque adhérent s'engage :

- à avoir un comportement respectueux envers l'ATSCAF, l'équipe de gérance du centre, le personnel saisonnier et les autres adhérents ;
- à éviter tout comportement agressif, grossier, violent, moqueur et plus généralement tout comportement de nature à troubler le bon déroulement du séjour ;
- à ne pas faire de prosélytisme religieux, politique ou idéologique.

Avant le séjour, et conformément à nos Conditions Générales de Ventes, nous pourrions refuser la demande de réservation d'un adhérent qui refuserait de signer la présente charte ou qui par le passé aurait eu un comportement ne la respectant pas.

Pendant le séjour, le non-respect des engagements entraînera une sanction décidée selon le degré de gravité, et pouvant aller pour les cas graves, jusqu'à l'interruption de séjour sans contrepartie.